L'Echo de Manitoba

JEUDI, 12 MAI, 1898

OEUVRE NEFASTE

La coterie Conservatrice-cléricale continue son odieuse campagne au sujet de la question des écoles, mais ses efforts désespérés pour ranimer, les passions éteintes sous le souffle puissant du bon sens populaire, auront pour résultat de faire tomber les derniers lambeaux du masque dont elle s'affublait.

Son dernier pétard, lancé l'autre jour au sénat dans les jambes du gouvernement, a fait long feu, et son résultat le plus clair a été de mettre en lumière une fois de plus, le rôle néfaste de M. le Sénateur Bernier.

En prenant ouvertement parti pour les fanatiques protestants contre Sir Wilfrid Laurier, dans un débat auquel les plus élémentaires notions de convenance, à défaut de l'esprit de justice, lui interdisaient de prendre part, M. Bernier à donné la mesure de ce dont il était capable.

Cet homme a joué un rôle néfaste pour la population catholique de notre province.

Il est la cause première de cette malheureuse question des écoles, sur lui en retombe la plus grosse part de responsabilité.

Après l'avoir fait naitre, il en vit ; son intérêt en a fait un sectaire, et l'on a peine à comprendre l'aveuglement de ceux dont c'était le devoir de s'en séparer à jamais et qui bien au contraire s'efforcent de le couvrir.

Toute intervention de M. Bernier dans cette question ne peut qu'être désastreuse pour nos intérêts ; la passion trop interessée et personelle dont il est animée doit forcément envenimer les débats et tous ceux qui désirent sincèrement l'apaisement souhaitent de le voir disparaître de l'aréne politique.

D'ailleurs les faits eux-mêmes se chargent de répondre aux allégations mensongères de tous ces pécheurs en eau-trouble.

Le fait que le Rev. Cherrier nommé par Mgr Langevin, surintandant des écoles catholiques du Manitoba, est entré parmi les examinateurs du Bureau d'éducation du gouvernement Greenway, est la preuve la plus convaincante de la mauvaise foi dont le *Manitoba* n'a cessé de faire preuve en niant l'évidence.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle manifestation du bon vouloir de notre digne et vénéré Archevêque.

Les dénonciations intéressées et injustes d'un "Syndic de virden" ou les racontars d'un "Vieux catholique" dans le "Catholic Register," sont de la dernière insignifiance en présence des faits acquis et incontestables.

Laissons les fanatiques et les ambitieux agiter les dernières loques de leur prétendu drapeau et attendons avec confiance le résultat final des efforts que font les gens de bien pour assurer le triomphe de la justice.

Paix sur la terre aux hommes de bonne-volonté.

AVIS IMPORTANT

Une grande assemblée conventionnelle de l'Association Libérale Française aura lieu mardi le 24 Mai à 2 heures p.m. à Albert Hall, coin des Rues Main et Market Est, des questions de grande importance seront discutées. Tous les membres sont priés d'y assister.

Wm. Lagimodière, Pres.

H. Fournier, Sec.

LOYALISME

On parle beaucoup de loyalisme depuis quelque temps, et pour tout dire, on ne parle trop.

En effet, ces étalages pompeux des plus nobles sentiments servent presque toujours de devantures à des gens qui tiennent boutique des plus dangereuses passions.

A tout le moins, il faut admettre chez la plupart de ceux qui en parlent, une ignorance manifeste de toute notion d'histoire et de justice.

Par Loyalisme, on semble vouloir entendre non pas la fidelité à la Couronne, mais bien la fidélité à la race Anglo-Saxonne.

Or, outre que c'est, à en juger par l'attitude de certains Anglo-saxons, être plus royaliste que le roi, il importe d'affirmer bien haut que rien n'est plus faux, plus contraire à l'essence même de la constitution fédérale.

Les promoteurs de l'idée avaient pour but, la chose est manifeste, de ressusciter des rivalités de race, pendant trop longtemps déjà exploitées, au détriment de notre pays.

Il s'est trouvé, à notre grande honte, des gens de notre race assez dénués de conscience, pour faire chorus avec eux, que dis-je ! pour renchérir sur eux, dans l'espoir de mériter par leur basse adulation les bonnes grâces de quelque potentat.

Ceux-là sont des êtres essentiellement méprisables, après avoir renié leur patrie, ils renieront leur père, leur Dieu ; Ils sont la bête immonde dont on s'écarte sur le chemin, sur laquelle en crache en détournant le yeux.

Il importe de remettre les choses en leur place véritable.

Les citoyens du Dominion forment une association, une Confédération libre et volontaire ; c'est la réunion de bonnes volontés, avec pour but, la gloire de la nation ; il n'y a ni maitre ni esclave, il n'y a que des égaux.

Tous les Canadiens doivent au même dégré, la fidelité à la Couronne, dont ils relèvent ; ce sont les enfants d'une même mère, enfants directs ou adoptifs, ils sont égaux dans leurs droits et leurs devoirs ; et leur affection mutuelle à l'égard les uns des autres pour réelle qu'elle doive être, n'en exclue pas moins toute idée de domination de part ou d'autre.

Nous sommes attachés par le lien puissant de la reconnaissance à l'Angleterre qui a su respecter, nos droits, nos coyances, notre langue, et comme l'a si bien dit Sir Wilfrid Laurier.

"Nous devons avoir la fierté de la gratitude."

Mais cette gratitude même, implique le respect complet de nos droits, et nos droits peuvent se résumer dans ce seul mot, l'*Egalite* absolue entre les différentes races

Nous devons à nos pères Anglo-Saxons, notre estime, et notre concours devoué, pour tout ce qui touche au bien de la patrie commune, mais nous ne pouvons reconnaître la suprématie d'aucune race.

C'est par la stricte observation de ce principe, et par là seulement que nous assurerons le développement propressif du Dominion.

Voila les doctrines saines qu'il faut répandre, et ceux là sont à plaindre, qui soit par petitesse d'esprit, soit par ténébre des passions se refusent à admettre ces principes élevés.

Bien loin de condescendre à la moindre dégénerescence de notre race nous devons tout faire pour la maintenir intacte, et cela non point dans un vulgaire interêt personnel, mais dans l'intérêt même du Canada.

"L'unité n'est point l'uniformité," et les efforts, les luttes qu'amenerait pareille confusion de principe, et par suite toute tentative d'absorption on de transformation violente de l'Element Canadien-Français par la race Anglo-saxon ne, détermineráit dans le développement du Canada un temps d'arrêt néfaste, compromettrait son avenir.

Ne mêlons donc plus le loyalisme à la Couronne avec un pseudo-loyalisme vil et sans raison.

Fuyons comme la peste, ces manœuvres déloyales, enfantées par l'intolérance politique ou par le fanatisme.

Soyons fiers de notre origine, la France notre aïeule quoiqu'en puisse dire "certains prédicateurs," tient toujours son rang à la tête des nations.

Les deux races Aglaises et Françaises "égales en courage, en rénommée en gloire" peuvant et doivent vivre en parfaite harmonie, et si l'une doit absorber l'autre ce doit être par le fait seul de sa vitalité supérieure.

En tout cas rappelons nous le mot de l'homme éminent dont la supériorité incontestable est la gloire de notre race en même temps qu'un heureux augure pour son avenir.

"Le Canada est une nation, la liberté est sa nationalité."

LE PLEBICISTE

Le bill du plébicite sur la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs énivrantes a été adopté mardi en deuxième lecture.

On n'a pas discuté la question même de la prohibition, mais simplement le fait de savoir si l'electorat du pays sera appelé à se prononcer pour ou contre la prohibition.

Si la majorité du pays se prononce en faveur de la prohibition le Parlement sera appelé à discuter la suite à donner à la decision du peuple et par suite le fait même de la prohibition.

Si au contraire la majorité du pays se déclare hostile à la prohibition, la question sera morte.

Sir Wilfrid Laurier a pris la parole pour déclarer que le résultat de la prohibition serait de créer un déficit de $280,000.00 qu'il serait impossible de combler ; il a rappellé la fameuse commission de Prohibition qui couta $200,000.00 au pays pour aller fournir les rayons oubliés de quelques bibliothéques mal achalandées.

Voilà, a dit Sir Wilfrid Laurier, ce qu'il faut que le peuple sache et comprenne, puis nous suivrons la direction qu'il nous indiquera.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question, elle en vaut la peine.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU SENAT

Doit-on abolir ou réformer le Sénat ?

Adhuc sub judice lis est—

Tous les journaux libéraux du Canada prennent part à la discussion, chacun apportant ses arguments, et c'est un spectacle bien digne d'intérêt que celui de cette pacifique et courtoise controverse.

Du choc de ces idées jaillira la lumière.

En réalité la meilleure raison qu'on ait trouvé, pour démontrer la nécessité d'une chambre haute c'est le rôle qu'elle peut et doit jouer à un moment donné pour sauvegarder les droits de la minorité.

Tout système parlementaire quelle que soit sa forme, est fait pour assurer au peuple la juste représentation de ses droits et de ses intérêts, et le protéger contre toute tyrannie.

Qui oserait nier qu'avec une *seule* chambre élective le peuple ne s'expose point à substituer à la tyrannie d'un seul, la tyrannie de plusieurs, et si vous ajoutez le principe de responsabilité qui lie dans notre système parlementaire, le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, vous en arrivez forcément à cette conclusion que l'exécutif en accord complet avec la chambre unique peut devenir une forme deguisée de la tyrannie, et que d'autre part le désaccord dans ces conditions exposerait le pays à des soubresauts continuels et néfastes.

Il faut une influence, une force virtuelle, qui agirait par le fait même de son existence.

La Chambre haute doit être une force d'ordre purement moral, à l'appui soit de l'Exécutif soit du corps législatif suivant que le droit stricte se trouve d'un côté ou de l'autre.

Cette nécessité d'être, admise et son rôle ainsi fixé il reste à déterminer le mode d'élection et le mode d'action.

Nous ne croyons point à dire vrai, que l'ensemble du Dominion puisse se prêter à une élection par le peuple représenté par des collèges électoraux d'une composition spéciale. L'Election par la couronne nous semble à l'heure actuelle encore préférable. Mais sur ce point nous ne nous déclarons point absolument décidés.

Toutefois si le mode d'élection reste à discuter, le point le plus important qui est d'assurer le bon fonctionnement du Sénat d'une manière constante, en taut que peut le comporter toute institution humaine—nous semble être le principe du *Renouvellement partiel*.

On se plaint à bon droit, car l'expérience du passé en est la preuve—de l'invincible partisannerie qui n'a cessé d'envahir le Sénat, or, cela tient à notre avis à deux raisons principales. L'inamovibilité—la vieillesse—En effet les défaut distinctifs de la vieillesse ce sont l'égoïsme et l'entêtement, défauts qui se trouvent aggravés par cette circonstance l'*inamovilite*.

Donc, ce qu'il importe, c'est d'assurer le renouvellement *continu* du Sénat et par ce mot *continu* nous entendons écarter toute idée de renouvellement total fût-ce à des dates très espacées.

Le Sénat doit en un mot représenter un conseil impersonnel, immuable en son principe mais sans cesse renouvelé et rajeuni par l'élimination des déchets, marchant de pair avec l'infusion de sang nouveau.

Ces conditions de renouvellement soit qu'elles se fassent par tirage au sort, soit qu'elles suivent un roulement déterminé, jointes à la possibilité de fournées d'un nombre limité, en certains cas, suffiront pour rémedier au mal véritable qui jusqu'à ce jour a causé la maladie dont se meurt le Sénat, l'*inamovilite*.

Principe forcément destructeur sur notre planéte ou l'activité et le *renouvellement* sont des lois de nature.

IMBECILES OU FOURBES

Le *Nor-Wester* termine ainsi son éditorial en date du 10 mai—

"Cela prouve jusqu'à quel point le Premier et ses collègues catholiques rampent devant Rome, cela prouve aussi le danger qui menace le système d'Ecoles publiques de notre Province, aussi longtemps que le gouvernement actuel du Dominion sera au pouvoir."—

Et savez-vous à quel propos cet appel malsain au pire fanatisme protestant ?

A propos de l'interpellation de l'Hon. Landry au Sénat. Quel camouflet sanglant pour ce Senateur, ce Canadien-français, ce catholique, ce représentant de Québec !

Jusqu'à quel dégré d'abaissement, d'oubli de toute dignité, la passion politique peut mener un homme ?

En vérité, M. Landry, et M. Bernier qui l'a soutenu, ont dépassé les bornes, et leur nom désormais ne saurait plus être prononcé devant tout homme sensé, vraimeut patriote et vraiment catholique sans provoquer des nausées.

Car, de deux chose l'une : ou, la prétendue lettre de M. Russell est authentique et alors en catholiques sincères qu'il prétendent être, MM. Landry et Bernier devaient être reconnaissants aux membres catholiques du gouvernement, de leur bonne volonté à agir en complet accord avec le chef suprême de la Religion, ou bien la lettre est fausse et alors la conduite de ces Sénateurs est inqualifiable.

Dans les deux cas le respect de leur race et de leur religion, leur interdisait de prendre part à cette basse manœuvre, encore bien moins de la provoquer.

Les conséquences déduites par le *Nor'-Wester* rejaillissent sur eux et les couvrent d'une boue dont ils resteront à jamais souillés.

Le *Nor'-Wester* en faisant appel aux fanatisme protestant le plus ardent, est fidèle aux vrais principes du Parti Conservateur ; ce déchainement de rancunes intéressées et de basse haine prouve une fois de plus l'absence de tout esprit de justice, le mépris absolu de la liberté qui sont les caractères distinctifs de ce parti.

Cet aveu arraché par la passion n'est point pour nous déplaire. Il prouve clairement l'hypocrisie de ces gens qui, il y a quelques mois à peine proclamaient *urbi* et *orbi*, leur prétention à régler les droits de la minorité, s'ils étaient restés au pouvoir.

La vérité est, qu'aujourd'hui aussi bien qu'hier, ils prétendent se servir de la question des écoles comme d'un instrument politique

Et c'est pour faire le jeu de ces conservateurs, ennemis jurés de notre race et de notre religion, que de prétendus catholiques continuent à entretenir l'agitation sur cette question. N'est-on point en droit de se demander s'il n'existe pas d'autres mobiles plus honteux encore à cette conduite.

Et l'on en arrive à cette conclusion que ces gens là sont ou bien des niais imbéciles ou de véritables malfaiteurs.

Mais tout a une fin et le moment approche où le bon sens populaire écrasera cette horde malfaisante et la réduira au silence.

TRAITE AVEC LES INDIENS

Le Département des Sauvages a l'intention d'établir sous la désignation No. 8, un nouveau traité avec les indiens de l'Athabasca et de la rivière la Paix. L'emigration se précipite sur ces régions et le gouvernement ne peut la laisser s'emparer des territoires considérés jusqu'à ce jour comme le domaine incontesté des indiens et des métis, sans payer au préalable une indemnité aux ayant-droit, et passer un taité avec eux.

On estime le nombre des Sauvages, (Beaver, Cris, et Chippeway) au chiffre de 3000, celui des Metis à 2000. Il a été decidé en conséquence de nommer une commission pour entrer en pourparler avec les différents chefs. Les conférences commenceront en juin 1898, car il semble impossible de faire connaître cette décision aux différents chefs de ces nombreuses tribus, avant cette date.

M. P. Deschambault de St. Boniface, a fait partie de la Cie. de la Baie d'Hudson et a commandé plusieurs postes dans le Nord. La connaissance des tribus de cette région, ainsi que des différentes dialectes sauvages le désigne d'une façon toute particulière pour faire partie de la commission en prépation.

C'était certainement l'un des employés les plus appréciés par la population indienne.

Son concours sera précieux durant les négociations, son long séjour parmi le indiens, l'a familiarisé avec leurs coutumes et leur langue.

En cour d'assises :

Le président à l'accusé.—Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

L'accusé. — Ne me salez pas trop .... Arrangez-moi ça comme pour vous !